



GROUPE DE TRAVAIL AÉROMARITIME du 24 juin 2021 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Comme nous avons eu l'occasion de vous le faire savoir nous sommes satisfaits de pouvoir échanger avec vous – en présence de nos homologues représentants du personnel – sur un certain nombre de sujets objets de nos rencontres bilatérales.

Ces revendications, l'USD-FO les porte depuis de nombreuses années, convaincue de leur impact positif sur le fonctionnement – en partie lacunaire – de la maison garde-côtes.

Nous saluons, en outre, la décision prise de traiter les problématiques maritimes et aériennes parallèlement les unes aux autres, à l'instar de ce que nous avons pu vous suggérer. Si certaines de ces problématiques peuvent converger, leur spécificité et leur impact sur la vie des agents nous invite à les analyser le plus finement possible.

Du reste, l'USD-FO n'en demeure pas moins attachée à l'unité de la garde-côtes douanière et convaincue de la complémentarité de chacun de ses agents, fussent-ils marins, aériens ou de la branche Administration Générale.

Raison pour laquelle nous appelons de nos vœux la tenue d'un troisième GT destiné à aborder et traiter les problématiques auxquelles sont quotidiennement confrontés les agents non spécialistes de la garde-côtes douane.

De ce fait, voici les revendications généralistes de l'USD-FO :

Promouvoir un développement ambitieux et efficace de la DNGCD via la mobilisation de moyens financiers et humains compatibles avec une exploitation aérienne et maritime moderne, innovante et pérenne.

Pour ce faire, la DNGCD, son Etat-Major et ses SGCD plus particulièrement, doit se consolider structurellement, notamment en musclant ses effectifs tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif moyennant, entre autres choses, la mise en place de formations qualifiantes sur des sujets incontournables comme la FP, la gestion financière, l'immobilier, etc. L'attractivité de la maison garde-côtes est également en jeu et mérite qu'on s'y intéresse de près.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info

Sortir de l'adversité dichotomique qui peut parfois ponctuer les relations entre spécialistes et VH

Si cette démarche ne saurait être unilatérale et qu'il revient à chacun de pondérer son rapport à l'autre, il n'en est pas moins vrai qu'il est du devoir des chefs de commander tout en valorisant l'engagement quotidien des unités dont ils ont la responsabilité. De ce fait, il leur incombe de créer les conditions *sine qua non* à la résolution de ces situations conflictuelles encore trop nombreuses et contre-productives.

Mettre fin à l'instrumentalisation des fiches RPS

Les dispositifs de lanceurs d'alerte se multiplient et sont parfois utilisés abusivement, en mettant en cause directement voire nominativement des agents. Ils ont notamment pu l'être pour ébranler toute autorité, notamment d'ordre hiérarchique. Il importe, selon l'USD-FO, que la DNGCD et la DG veillent à préserver un usage adéquat de ces outils.

Ce faisant, il est du devoir de la hiérarchie de veiller à ce que les fiches RPS ne soient pas utilisées à des fins calomnieuses – la calomnie relevant de l'article 226-10 du Code pénal – au moyen, au besoin, d'une enquête administrative. L'USD-FO veillera aux conditions d'usage de ces dispositifs.

Élargir le panel d'utilisateurs bêta désignés dans le cadre du développement d'OCEAN en associant les utilisateurs réguliers de MATHIEU aux tests mis en place par l'équipe projet. Ces regards croisés seront de nature à enrichir les débats et à fédérer la garde-côtes autour de ce projet innovant. Cette demande de l'USD-FO n'a pas vocation à remettre en cause l'organisation de l'équipe projet OCEAN.

Partager avec l'ensemble des agents de la DNGCD l'avancement des travaux découlant de l'audit « charge administrative des unités ».

Informers les agents de la DNGCD de l'évolution du retrait d'une partie des missions fiscales et des répercussions sur l'activité des unités garde-côtes.

Dans le cadre de la réorganisation de l'Etat-Major :

- **donner aux agents concernés des garanties concrètes du maintien des bénéfices acquis ces deux dernières années** eu égard au caractère « peu attractif » des postes occupés depuis le 1er juillet 2019 ET à la pérennité de leurs fiches de postes malgré la disparition des structures jusqu'alors existantes
- **garantir aux adjoints des chefs de division un régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées**

Pour ce qui concerne plus particulièrement le secteur maritime :

L'USD-FO partage le diagnostic présenté par l'Administration sans perdre de vue que la situation dans laquelle se retrouvent de nombreux marins n'est pas de leur responsabilité. Aussi, l'USD-FO aspire à une réforme par le haut, pérenne et qui impliquera donc des propositions « gagnant-gagnant ».



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info

Pour l'USD-FO, il est notamment urgent de :

Trouver une issue à la problématique centrale des heures d'avance

Mettre en place une stratégie de recrutement, de formation initiale et continue des douaniers marins

Mettre en place, avec la Direction Générale, les conditions d'une meilleure gestion des marchés publics dont les répercussions sur la disponibilité technique des moyens maritimes n'est plus à démontrer

Remettre l'analyse du renseignement maritime au cœur du dispositif opérationnel garde-côtes en tissant, avec la DNRED, les liens idoines

Mener une réflexion sur l'opportunité de la recréation de certaines brigades garde-côtes, notamment au niveau de la frontière italienne

Pour ce qui concerne plus particulièrement le secteur aérien :

Améliorer la gestion et l'évolution des matériels afin de hisser les moyens à un niveau de disponibilité digne de la mission confiée aux équipages des unités aériennes et de rétablir, ainsi, le niveau de capacité opérationnelle attendu. L'unité hélicoptères du Lamentin devra faire l'objet d'une attention particulière.

Créer des filières métiers permettant une reconnaissance des spécificités des deux catégories de navigants, en rapport avec le niveau technique et les responsabilités assumées au sein des équipages et des unités. L'objectif revendiqué par l'USD-FO, à moyen terme, est le transfert de l'ensemble des commandants de bord et de certains PNT vers la catégorie A.

Faire évoluer le statut d'emploi du personnel navigant afin de réduire, notamment, les écarts (de grade, de rémunération...) engendrés par la disparité des contextes de recrutement de ces agents.

Faire évoluer les règles d'attribution de l'Indemnité de Risque Professionnel Aérien (IRPA) et les règles de l'Article R20 du Code des pensions civiles et militaires de retraite

Pour l'USD-FO, il devient urgent que la perception de l'IRPA ne dépende plus du nombre d'heures de vol effectuées annuellement (minimum actuellement fixé à 120h). La suppression de cette corrélation n'aurait aucun impact sur les minima horaires, par type de vol, fixés dans le MANEX A.

Pour l'USD-FO, il convient de dé plafonner cette indemnité pour atteindre 50 % du traitement quel que soit l'indice. Il est aussi nécessaire de prendre en compte la réalité opérationnelle des Cellules d'Instruction (CI) et d'attribuer des coefficients de vol du R20 cohérents avec celle-ci.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info

Valoriser l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF) des pilotes par la prise en compte des compétences techniques et des responsabilités endossées par ces spécialistes ; conformément aux règles de gestion du niveau d'ACF.

Si le GT qui s'ouvre a pour vocation de dresser un état des lieux partagé des carences de la garde-côtes douanière, il nous paraissait essentiel de partager avec vous tous, dès à présent, les revendications de l'USD-FO pour la DNGCD.

Merci de votre attention.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info